



## QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse  
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

Le 24 octobre 2017

### **OBJET : L'absentéisme à l'école**

Madame la Ministre,

Le phénomène de l'absentéisme aurait augmenté de 65 % depuis 2011, surtout dans le secondaire avec une hausse de 90 % mais aussi dans le fondamental avec une hausse de 53 %.

En commission, quand le sujet a été évoqué, vous avez justifié cette augmentation en raison de certains éléments contextuels, à savoir la population scolaire et la simplification de la procédure de signalement des absences injustifiées. Vous avez aussi déclaré être contre la réduction à zéro du nombre d'absences injustifiées.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Quelles solutions préconisez-vous pour lutter contre l'absentéisme scolaire, précurseur du décrochage scolaire ?
- Où situez-vous l'équilibre entre souplesse devant une situation familiale particulière et discipline scolaire ?





**Réponse aux questions écrites n°931 et 1013 de Monsieur LEGASSE, Député, du 6 novembre 2017 et Madame GALANT, Députée, du 20 décembre 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**

**Objet** : Absentéisme à l'école – Absentéisme scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles

Madame la Députée,

Monsieur le Député,

A la lecture des tableaux et des chiffres que vous énoncez, il apparaît que le nombre de dossiers d'absentéisme scolaire pour 2016-2017 présente effectivement une nette augmentation par rapport aux chiffres de l'année scolaire 2015-2016, avec des différences importantes selon les provinces/régions.

Cette augmentation peut s'expliquer par la modification décrétole qui a réduit le nombre de demi-jours d'absence injustifiés à 9 dans l'enseignement secondaire depuis 2015-2016 dans le cadre de la procédure de signalement au Service de l'Obligation scolaire, par la familiarisation progressive des chefs d'établissement avec le formulaire électronique, ainsi que par le travail de sensibilisation effectué par l'Administration auprès des écoles, concernant l'importance des signalements. Mais de toute évidence, ces éléments ne permettent pas d'expliquer entièrement à eux seuls la hausse globale enregistrée. Celle-ci pourrait être bel et bien due à une aggravation de l'absentéisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence s'est fixé comme objectif de réduire de 50 % le décrochage d'ici 2030 et la mise en place d'un plan global de lutte contre le décrochage. Ce plan entend prendre en considération la nature multidimensionnelle du décrochage et s'organiser selon trois axes : des mesures de prévention, d'intervention et de compensation. Il s'agit de mieux organiser et de coordonner de façon précise les dispositifs et les divers intervenants.



Le Pacte aborde également l'utilisation prochaine par les établissements des Plans de pilotage. Ces derniers pourront prévoir l'ensemble des mesures, dispositifs et partenariats — en lien avec la prévention, l'intervention et la compensation — dans le cadre de la définition de la stratégie de l'établissement pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Les mesures d'intervention et de compensation devront être complétées par le renforcement du volet préventif au sein des établissements : favoriser la mise en place de dispositifs internes d'accrochage scolaire (DIAS), améliorer l'identification des problèmes rencontrés par les jeunes, renforcer le partenariat avec les centres PMS afin de permettre une prise en charge rapide des élèves « à risque ». Il est également question d'améliorer la collecte des données à travers la mise au point d'un indicateur d'absentéisme au niveau macro (Fédération Wallonie-Bruxelles) et micro (communication aux écoles par les Plans de pilotage). Ces données statistiques devraient permettre aux écoles de mieux se situer et de mieux appréhender la problématique du décrochage et de l'absentéisme.

En ce qui concerne les projets actuellement mis en œuvre notamment au niveau de la prévention et la mise en place de partenariats.

1) Il convient de rappeler que les établissements ont un rôle très important à jouer dans le signalement de l'absentéisme scolaire. Il importe en effet de fournir une information la plus juste et la plus suivie possible au Service du Contrôle de l'obligation scolaire (SCOS), pour qu'il puisse traiter l'information reçue de façon optimale et orienter le dossier aux services de deuxième ligne lorsqu'il le juge opportun. Il convient de souligner que dès le premier jour d'absence injustifiée, le chef d'établissement est tenu d'informer les parents. Le chef d'établissement est d'ailleurs invité à convoquer rapidement les parents, ainsi que l'enfant en situation d'absentéisme, pour faire le point sur la situation et leur rappeler leurs obligations légales. Cette convocation doit, quoi qu'il arrive, être envoyée au plus tard quand l'enfant comptabilise 10 demi-journées d'absence injustifiée. Il importe vraiment que cette procédure soit respectée par les chefs d'établissement en collaboration avec les Centres PMS — pour donner toutes leurs chances aux mesures de prévention, et éviter un relais trop rapide et inadéquat vers les acteurs de deuxième ligne.

2) Le décret intersectoriel du 21 novembre 2013 a permis la mise en place de nombreux partenariats avec l'Aide à la Jeunesse non seulement au niveau intermédiaire avec la mise en route des 10 plateformes, mais surtout au niveau local où on recense la création de plus de 300 cellules de concertation locales



Je me permets de vous rappeler, les différentes actions qui ont déjà été mises en œuvre :

- Le décret sectoriel du 21 novembre 2013 permet aux établissements scolaires de mettre en place un dispositif interne d'accrochage scolaire (DIAS) dont une des missions est de prévenir le décrochage scolaire des élèves.
- Quinze millions d'euros (financement du Fonds social européen) ont été investis dans des projets sur Bruxelles et les Provinces du Hainaut et de Liège (les zones les plus touchées) relatifs à la mise en place de ces outils et de ces structures.
- Un site internet est également disponible à l'attention des écoles ([www.accrochage.cfwb.be](http://www.accrochage.cfwb.be)) reprenant des ressources qui ont trait à l'intersectoriel : projets, outils, documentations, organes de concertations (localisation et descriptif), pratiques collaboratives, actualités, textes légaux... L'objectif est que ce site devienne une plateforme d'échanges entre les professionnels des deux secteurs (Education – Aide à la Jeunesse).

Les derniers chiffres du décrochage scolaire publiés par Eurostat montrent une diminution du taux d'abandon scolaire précoce.

Enfin, l'estimation du coût engendré par l'absentéisme scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles mérite d'être traitée avec minutie.

Je vous remercie pour vos questions.

**Marie-Martine SCHYNS**

Ministre de l'Education